



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Armée de terre
Prytanée national militaire
5^{ème} compagnie**

La Flèche, le 02 juin 2023

Le capitaine Clément DUTOIT
commandant la 5^{ème} compagnie

à

Mesdames et Messieurs
les parents d'élèves de la 5^{ème} compagnie (classes de seconde).

OBJET : Rentrée scolaire 2023-2024 – classes de seconde.

Les journées d'accueil au Prytanée National Militaire se dérouleront le jeudi 24 et le vendredi 25 août 2023 sur convocation sur 4 demi-journées. Ce moment permettra à votre enfant d'effectuer son circuit administratif et, pour vous, de rencontrer l'encadrement. A l'issue de cette demie-journée, nous garderons aussitôt votre enfant. Il vous sera permis de vous restaurer le midi (à l'issue de l'incorporation du matin ou avant l'incorporation de l'après-midi). De même, je vous conseille de profiter de votre venue sur La Flèche pour aller enregistrer votre enfant dans une des pharmacies les plus proches autour du quartier Gallieni.

Tout d'abord, chaque élève sera réparti dans une section sous la responsabilité d'un cadre appelé « chef de section ». Vous le rencontrerez individuellement lors de la demie-journée d'incorporation. Ce cadre sera votre interlocuteur pour toutes les questions et demandes que vous pourriez avoir tout au long de l'année.

En ce qui concerne le domaine de l'hébergement, nous fournissons à votre enfant le nécessaire pour le couchage (draps, couvertures, traversins, alèse ...). Aucune affaire personnelle de literie (couette, drap, couverture) ne sera acceptée.

En ce qui concerne le matériel scolaire, il doit être amené par votre enfant le jour de son incorporation. Il n'existe aucun point de vente au sein du PNM. Seuls les magasins en ville pourront vous vendre le nécessaire. Il faudra fournir un sac à dos civil afin que votre enfant puisse aller en cours avec ses affaires scolaires.

En ce qui concerne le petit matériel personnel, il vous appartient de procurer à votre enfant du cirage, du papier toilette, des lacets en cas de casse, des cadenas, mouchoirs en papier, cintres, ... Je vous conseille de fournir à votre enfant une petite trousse de médicaments (avec le strict minimum). Seul le médecin du PNM pourra prescrire des médicaments. Aucun personnel de l'encadrement n'est autorisé à donner à un enfant un médicament. Tous les appareils électriques (de type bouilloire, cafetière...), sont interdits dans les internats pour des raisons de sécurité incendie.

Enfin, concernant l'utilisation des téléphones portables de vos enfants, ils seront stockés dans des casiers identifiés durant la journée. Vos enfants récupéreront leurs portables le soir après les cours sur le créneau 21h30 à 22h00. En cas d'urgence, vous pourrez contacter le numéro de portable de la compagnie (**06 89 27 94 13**) à tout moment de la journée.

De plus, suite à différents abus constatés, le port des rangers, l'utilisation de sac de type musette (verte, camouflée, sable ou ayant été en dotation dans l'armée), les ceintures non réglementaires sont **interdits** dans l'enceinte du lycée. Ces mesures s'appliquent à tous les élèves de seconde, de première et de terminale.

Une réflexion sur les « traditions » a été menée donnant lieu à une refonte du parcours de valeurs et de traditions. Il sera expliqué aux élèves que seul ce qui est précisé dans cette note est autorisé au sein de l'établissement. Beaucoup d'activités seront autorisées ; il appartient aux élèves de demander l'autorisation à l'encadrement car il en va de la responsabilité des cadres pour le bien-être de vos enfants. En conséquence, et pour lutter contre les dérives encore trop présentes, toute pratique non autorisée sera sévèrement sanctionnée pouvant conduire au renvoi de l'établissement.

Lors des week-end dits prolongés, l'internat fermera ses portes et vos enfants rentreront forcément chez vous ou dans les familles référentes. Les départs se feront selon les moyens mis en place ou selon vos possibilités pour venir les récupérer. La mise en place de lignes de bus vous sera précisée et confirmée dès la rentrée scolaire et au fur-et-à mesure tout au long de l'année. Cependant, vos enfants ne seront pas autorisés à quitter le Prytanée avant la fin des cours, sauf après avoir reçu un mail de votre part. Il sera tenu compte de cette assuidité lors des conseils de classe.

De la même manière, les devoirs surveillés des samedis matins sont obligatoires et toute absence devra être justifiée par une raison impérieuse. Il se peut également que vous ayez à prendre des rendez-vous médicaux pour votre enfants. Un mail de votre part auprès du chef de section de votre enfant expliquant les modalités de votre récupération nous permettra d'agréeer à votre demande. Le PNM n'effectuera aucun transport d'élève pour un rendez-vous médical pris par vos soins (La Sarthe est un désert médical ; il faut prioriser les RDV pendant les vacances scolaires).

Au cours de la première semaine de présence des élèves, votre enfant suivra une formation adaptée, pédagogique et culturelle, les soirs après les cours et le week-end, qui lui permettra de se familiariser avec son nouvel environnement, son encadrement et ses nouveaux camarades, tout en apprenant les règles de vie au sein de l'établissement.

Au cours de l'année à venir, votre enfant aura à respecter le RILDAT (Règlement Intérieur des Lycées de la Défense relevant de l'Armée de Terre) et la charte de civilité et de comportement. Dès lors que votre enfant aura agi à l'encontre du règlement, il se verra alors puni voire sanctionné selon les faits qui lui seront reprochés : cela pourra aller du simple avertissement, en passant par la suppression de quartier libre, jusqu'à l'exclusion définitive après être passé devant un conseil de discipline.

Au regard de l'emploi du temps prévu, je tiens à vous préciser que votre enfant ne sera pas libéré le weekend du 26 et 27 août.

La reprise des cours est fixée au vendredi 1^{er} septembre 2023.

Dans l'attente d'accueillir votre enfant au sein de la 5^{ème} compagnie, je vous prie d'agréeer, madame, monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le capitaine Clément DUTOIT
Commandant la 5^{ème} compagnie
Prytanée national militaire

ORIGINAL SIGNE